

Synthèse des ateliers

Le risque sismique est un problème d'aménagement du territoire et de ce fait il se situe au cœur de la gestion territoriale. Toutefois la situation est différente aux Antilles où le risque sismique est prégnant dans les mémoires et dans l'histoire et en métropole où ce risque constitue certes une menace potentielle pour les bâtiments, mais est perçu comme une menace faible pour la vie humaine. La faible perception du risque sismique est également un paradoxe en Suisse où il est, de fait, un risque majeur.

Deux remarques : la difficulté technique de promouvoir la conception d'ouvrages parasismique : une lutte au quotidien pour les professionnels. Au niveau des acteurs, les positions divergentes des scientifiques n'assureraient pas un bon relais de la nécessité des actions de prévention.

Les enjeux : différents types d'enjeux sont à prendre en compte y compris parfois des enjeux politiques. Les enjeux sont, par définition, identifiés dans les PPR, toutefois on prend jusqu'ici peu en compte des facteurs de vulnérabilité comme la densité de population, la protection du patrimoine historique, la vulnérabilité des réseaux (routes mais aussi communication) et le temps nécessaire à leur réhabilitation. Pour le public les enjeux ne sont pas clairement identifiés et les priorités se construisent à partir de rumeurs. Les enjeux pourraient être définis comme « ceux qui concentrent le maximum de risques ; ils sont en fait peu nombreux ».

Les outils manquants : le manque de moyens financiers face au risque sismique est perçu comme un premier obstacle. D'autre part, les outils juridiques sont encore peu performants ; les délais entre prise de décisions et mise en application retardent les avancées potentielles. Plus que des outils manquants, on a souligné certains dysfonctionnements et/ou l'absence de concertation ou de volonté politique. Introduire de « l'auto-contrôle » permettrait de remédier à une partie des difficultés actuelles.

Un grand nombre de propositions ont été faites pour pallier à cette défaillance des outils disponibles. Sans pouvoir les citer tous, on a listé les suivants :

- rendre le zonage réglementaire et opposable,
- mettre en place des équipes intercommunales de spécialistes des risques
- identifier les ressources potentiellement disponibles pour faire face à des cas classiques de discontinuité du fonctionnement des réseaux (en particulier réseaux de communication).
- créer un cadre réglementaire (incitations fiscales) pour imposer le renforcement du bâti existant.
- commémorer les anniversaires de quelques événements sélectionnés et réaliser des scénarios simplifiés pour responsabiliser le public et développer les connaissances,
- intégrer les plans de gestion des différents risques pour rendre disponibles les connaissances intersectorielles
- prendre en compte les risques majeurs dans le développement durable.

Chronologie des actions prioritaires : Les deux groupes ont souligné la nécessité, en premier lieu, d'une volonté politique forte et visible, et donc de commencer par mettre en œuvre les obligations réglementaires existantes. Viennent ensuite des actions d'information du public, qui seraient à actualiser, ou la mise en place de relais locaux pour s'assurer du suivi et de la mise en œuvre des recommandations tirées des scénarios ; et enfin la multiplication des exercices de simulation. Par ailleurs, en seconde priorité, des actions techniques plus spécifiques sont à entreprendre comme d'analyser la vulnérabilité de certaines articulations critiques en cas de séisme et renforcer les infrastructures et bâtiments sensibles, en particulier les infrastructures stratégiques pour les secours.

En conclusion, des échanges d'expériences entre les Antilles et le sud-est métropolitain seraient appréciées.